



PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE

Édition 2025

CANDIDATEZ DU 01 FÉVRIER AU 30 AVRIL 2025 - 17H

A L'ATTENTION :

- > Des Groupements Professionnels & Associations Membres
- > Des Entreprises Membres
- > Des Entreprises membres de la FIPME
- > Des Entreprises membres de la CPU-PME.CI
- > Des Entreprises du Secteur privé

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du **Prix National d'Excellence 2025**, la CGECI vous informe qu'elle nominera trois (03) entrepreneurs pour les catégories suivantes :

- ⊗ **Prix d'Excellence du Chef d'entreprise, Catégorie Champion ;**
- ⊗ **Prix d'Excellence du Chef d'entreprise, Catégorie Féminin ;**
- ⊗ **Prix d'Excellence du Chef d'entreprise, Catégorie Jeune.**

Le prix National d'Excellence qui sera remis cette année **le 05 août 2025** par le Président de la République est une opportunité de promotion pour nos entreprises qu'il convient de saisir.

Conditions d'éligibilités

- ⊗ Être de nationalité ivoirienne ;
- ⊗ Être dirigeant et actionnaire de l'entreprise ;
- ⊗ Être âgé de 40 ans au plus au 31/12/2025 pour la Catégorie Jeune.

Outre ces conditions, le critère à remplir pour postuler est le suivant :

Être un Chef d'Entreprise représentant un modèle pour le secteur (lettre/note de motivation, parcours, biographie etc.) ;

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-dessous :

POUR LE DIRIGEANT

- ⊗ Le Curriculum vitae du Chef d'Entreprise ;
- ⊗ La Carte Nationale d'Identité (CNI) du Chef d'Entreprise ;
- ⊗ La carte CMU du Chef d'Entreprise ;
- ⊗ Deux photographies couleurs (bonne netteté et bon contraste) ; l'une au format 3,5x4,5 cm et l'autre au format 13x18 cm ;
- ⊗ Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du Chef d'Entreprise.

POUR L'ENTREPRISE

- ⊗ Une fiche de présentation de l'entreprise ;
- ⊗ La Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ;
- ⊗ La Constitution légale de l'entreprise (Statuts, DNSV, RCCM, DFE) ;
- ⊗ **Le Certificat de localisation (délivré par les impôts)**
- ⊗ **L'IDU (délivré par le CEPICI)**
- ⊗ L'Attestation de Régularité Fiscale (datant de moins de 03 mois) ;
- ⊗ L'Attestation de Régularité Sociale et la DISA datant de moins de 03 mois (délivrées par la CNPS) ;
- ⊗ Les trois (03) derniers états financiers (bilan, compte de résultat) certifiés par un CAC ou CGA ; (2022, 2023, 2024 (prévisionnel)) ;
- ⊗ Le Catalogue des réalisations de l'entreprise ;
- ⊗ L'Attestation de Régularité Douanière (si usager du commerce extérieur - datant de moins d'un (01) an) ;
- ⊗ Les exigences spécifiques à l'activité (Agrément, Autorisation, Licence, CIAPOL...).

Les dossiers de candidature doivent être transmis en sept (07) exemplaires au plus tard le 30 avril 2025 à 17h sous pli fermé au Service Courrier de la CGECI sis à la Maison de l'Entreprise, Abidjan-Plateau, au 3^{ème} étage.

Comptant sur une prompt réaction de votre part, vu l'intérêt du sujet, recevez Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Directeur Exécutif

Stéphane AKA-ANGHUI

